Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026053-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-053 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Tarifs extrascolaires 2026/2027 pour les vacances scolaires

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de tarifs extrascolaires 2026/2027. Ces tarifs ont vocation à s'appliquer pour l'accueil de loisirs organisé pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël. Elle précise que contrairement à l'accueil de loisirs du mercredi, les inscriptions se font uniquement à la journée. Le repas à 1 € n'est pas instauré pour le centre de loisirs car il s'agit d'un temps extrascolaire.

1) Prix de la journée sans repas

Tranches de quotient familial	Tarif	-25% à partir du 2nd enfant	Tarif occasionnel sans inscription préalable
0 à 512 €	5,03 €	3,77 €	13,41 €
513 € à 750 €	7,43 €	5,57 €	15,81 €
750 € à 1 100 €	9,83 €	7,37 €	18,20 €
1 101 € à 1 400 €	12,22 €	9,16 €	20,60 €
1 401 € et plus	14,62 €	10,96 €	23,00 €

2) Prix du repas

Tranches de quotient familial	Tarif du repas
0 à 512 €	3,13 €
513 € à 750 €	3,21 €
750 € à 1 100 €	3,28 €
1 101 € à 1 400 €	3,35 €
1 401 € et plus	3,45 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026053-DE

3) Tarif extérieur

Pour les enfants extérieurs à la commune, l'inscription se fait uniquement à la journée sous réserve des places disponibles pour un coût de 26,36 € par jour hors repas.

4) Dépassement d'horaire

Une majoration de 5,89 € par ¼ d'heure est appliquée en cas de dépassement d'horaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les tarifs extrascolaires 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse en date du 13 juin 2026 ;

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus proposés pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire